



Impayé sfr depuis février 2015 caduc ou pas?

Par **cloh**, le **25/07/2017** à **17:43**

Bonjour,rnrnJ'ai résilier en février 2015 mes abonnements sfr suite à une arnaque d'un de leur vendeur (souscription d'assurance alors que j'avais refusé) en magasin et après 4 mois où j'ai essayé de les contacter.rnsfr m'a bien évidemment relancé pour que je paye les frais de fin de contrat (181,84 €), seulement j'ai refusé car leur assurance dont je n'avais pas besoin m'a coûté 144 €.rnUne agence de recouvrement m'a contacté dans les premiers mois en me demandant la dite somme. Je leur ai expliqué que je ne payerais pas et le pourquoi du comment, ils m'ont donc conseillé de revoir avec sfr. J'avais déjà essayé pendant plusieurs mois et pas moyen d'avoir une réponse à mon problème donc je laisse courir. Et aujourd'hui, une huissier de justice m'appelle sur mon portable pour me dire qu'il faut que je paye désormais la somme de 200 € et des brouettes pour cette dette qui date de février 2015.rnrnQuestion : j'ai pu lire dans d'autres posts que sfr avait 1 an max après le dernier paiement pour pouvoir réclamer cette somme par des moyens légaux, quelqu'un peut il me confirmer cela ?rnrnMerci.